HÉLÈNE FAUVEL
Secrétaire Générale F.O.-DGFiP

Préface

Lorsque le Syndicat National F.O.-DGFiP réaffirme son exigence d'une véritable réforme fiscale, c'est bien l'impôt sur le revenu qu'il place au centre du dispositif pendant qu'il revendique une réduction des impôts indirects trop inégalitaires.

En effet, pour les syndicalistes F.O., c'est bien l'impôt sur le revenu qui respecte l'égalité républicaine et la justice fiscale en accord avec les principes de l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 inscrit dans notre constitution :

« La contribution commune aux charges de la nation doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés contributives ».

Attaché au système déclaratif, le Syndicat F.O.-DGFiP a constamment condamné toute forme de retenue à la source qui ne s'appliquerait qu'aux salariés, retraités et chômeurs, dénaturerait le principe d'égalité du citoyen devant l'impôt et en transférerait la collecte aux employeurs. Il a été de même de l'éventuelle fusion CSG/IR comme du transfert des ressources de la Collectivité Nationale sur la fiscalité indirecte..

Il n'y a pas d'impôt indolore, mais seul le retour aux principes de 1789 sera de nature à rétablir durablement le consentement à l'impôt, fortement remis en cause lors de ces derniers mois.

Le présent guide, édité par la CGT-FO, élaboré en partenariat avec les militants du Syndicat, récapitule les principales revendications fiscales de Force Ouvrière.